



Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 12 mars 2020

Impact économique du COVID-19

Carole Delga : « La Région Occitanie aux côtés des entreprises pour les accompagner, les soutenir, les protéger et anticiper la reprise économique »

Depuis le début de la pandémie du COVID-19, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est pleinement mobilisée à la fois pour ses habitants, ses entreprises et leurs salariés. Compte tenu de son impact sur l'économie, la Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga appelle à un large rassemblement et un volontarisme politique décuplé de la part de l'Europe, du gouvernement et des acteurs locaux.

« Le coronavirus est avant tout une crise sanitaire. Mais la pandémie a déjà un impact économique important sur nos entreprises et donc sur l'emploi. Face à cette situation, nous devons être rassemblés et faire preuve d'un volontarisme politique décuplé. Il faut des gestes forts. C'est pourquoi, je demande au gouvernement de réduire un maximum les charges de fonctionnement des entreprises, notamment par une exonération des cotisations sociales et fiscales pour les 3 prochains mois. La mobilisation du secteur des banques, qui a été sauvé en 2008 par des décisions politiques, mais aussi celui des assurances, doit également être assurée pour soutenir l'économie réelle », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

En complément des mesures annoncées par le gouvernement, **la Région a décidé d'intervenir pour soutenir l'économie régionale et l'emploi.**

« J'appelle à la mobilisation générale des acteurs économiques et institutionnels. Nous allons accompagner, soutenir, protéger nos entreprises et anticiper la reprise. » a ajouté Carole Delga.

Le service public régional de proximité instauré grâce aux Maisons de Ma Région et son agence de développement économique Ad'Occ, implantée sur tous les territoires, va permettre aux entreprises d'avoir des interlocuteurs uniques pour **faciliter toutes leurs démarches.**

La Région s'engage à **assurer tous les paiements aux entreprises** au titre du plan de continuité régionale. Dans le cadre de ses marchés, elle s'engage par ailleurs à n'appliquer **aucune pénalité de retard aux prestataires**.

La Région a décidé de **suspendre à compter du 1^{er} avril et pour une durée de 6 mois l'ensemble des remboursements d'avance** accordés aux entreprises : cette mesure qui porte sur **60 millions d'euros** d'encours concerne plus de 520 entreprises régionales. Sera également mobilisée une **première enveloppe exceptionnelle de 5 M€** auprès des banques afin qu'elles s'appuient sur les garanties d'emprunt de la Région et assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises.

Un plan « Former plutôt que licencier » va être lancé et permettra aux entreprises bénéficiant du chômage partiel décidé par le gouvernement de s'inscrire dans un plan de formation. Cette action régionale - à savoir la rémunération de la formation du salarié par la Région et les branches professionnelles - permet de diviser par deux le reste à charge de l'entreprise favorisant ainsi le maintien des emplois.

*« Au-delà de l'urgence, nous devons collectivement garantir à nos entreprises les conditions pour être présentes lors de la reprise de l'économie. Je souhaite entrer en discussion avec le secteur bancaire régional pour renforcer nos **dispositifs de rebond industriel**. La promotion de la destination Occitanie sera également primordiale pour garantir l'attractivité touristique du territoire pendant la prochaine saison estivale afin de soutenir l'activité de ce secteur stratégique », a conclu Carole Delga.*

Les premiers touchés sont aujourd'hui les acteurs de l'évènementiel (culture, sports, tourisme) qui subissent les annulations. La Région sera solidaire des entreprises et des associations organisatrices. **Toutes les subventions et les acomptes liées à des évènements** organisés dans la période, même s'ils sont reportés ou annulés, **seront maintenues** afin d'aider les professionnels à honorer les frais engagés et faire face à la perte de recettes.

En résumé :

Accompagner : la Région en proximité avec toutes les entreprises

- Instauration d'un service de proximité avec les Maisons de Ma Région et Ad'Occ
- Continuité de tous les paiements aux entreprises au titre du plan de continuité
- Facilité dans l'exécution des contrats en cours et aucune pénalité de retard demandée aux entreprises engagées par marché avec la Région

Soutenir : la Région contribue à la réduction des charges des entreprises

- Suspension de l'ensemble des remboursements d'avance accordés pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril
- Mobilisation d'une première enveloppe exceptionnelle de 5 M€ auprès des banques afin qu'elles s'appuient sur les garanties d'emprunt de la Région et assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises

Protéger : mettre à l'abri de la crise les entreprises et leurs salariés

- Lancement du plan « Former plutôt que licencier » pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation

Anticiper : garantir à nos entreprises les conditions pour être prêtes lors de la reprise de l'économie

- Renforcement de notre dispositif de rebond industriel en concertation avec les banques
- Promotion de la destination Occitanie pour soutenir l'activité touristique.

■ **Contact presse :**

Coralie Momboisse : coralie.momboisse@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 88 56 06 42
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](#)